

TMJ.-  
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 89-188 du 15 Mai 1989

portant approbation du rapport  
d'activités et des comptes  
financiers de la Société Nationale  
des Ciments pour l'exercice 1987.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU la Loi N° 88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU le décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 89-71 du 23 Février 1989 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Industrie et de l'Energie ;
- VU le décret N° 83-163 du 4 Mai 1983 portant approbation des Statuts de la Société Nationale des Ciments ;
- SUR proposition du Ministre de l'Industrie et de l'Energie, le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 26 Avril 1989,

DECRETE :

Article 1er.- Sont approuvés le rapport d'activités et les comptes financiers de la Société Nationale des Ciments pour l'exercice 1987, tels qu'ils sont annexés au présent décret.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

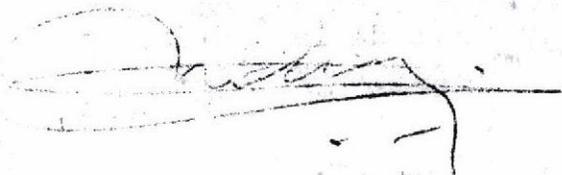
Fait à COTONOU, le 15 Mai 1989

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

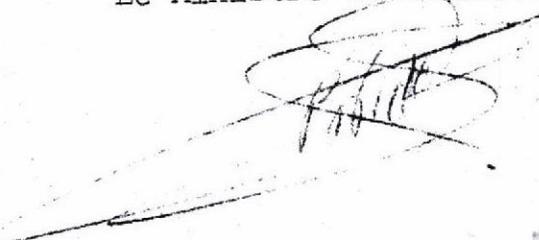
.../...

Le Ministre de l'Industrie  
et de l'Energie,



Justin GNIDEHOU

Le Ministre des Finances,



Didier DASSE

Ampliatiions : PR 8 SA/CC/PRPB 4 ANR 4 SGCEN 4 CPC 6 PPC 2 MIE-MF 8  
MJIEPSP 4 autres Ministères 13 SPD 2 DPE-DLC-INSAE 6 IGE et ses  
Sections 4 DCCT 4 Gde Chanc. 4 SONACI 10 CCIB 2 DB-DCOF-DSDV-DTCP-  
DI 10 UNB-FASJEP 4 BN-DAN 4 JORPB 1.-